

Règlement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est géré par le service temps des loisirs. La direction du service temps des loisirs se trouve dans les locaux de l'accueil de loisirs du Baillage.

1. SERVICE TEMPS DES LOISIRS / L'ACCUEIL DE LOISIRS DU BAILLAGE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Adresse : 1, route de Nozay parc François-Mitterrand 91460 Marcoussis

Mail : alsh@marcoussis.fr

Tel : 01 64 49 82 17

Tel port : 06.29.83.67.72 uniquement lorsque nous sommes en sortie.

Lieux d'accueil :

- Mercredi et vacances scolaires : L'Accueil de Loisirs du Baillage pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire.

A titre exceptionnel, en cas de nécessité, les enfants des classes de maternelle peuvent être accueillis dans les locaux de l'école Jean-Jacques Rousseau et les enfants des classes d'élémentaire peuvent être accueillis dans les locaux de l'école des Acacias.

Dossier Administratif de l'accueil de loisirs :

Le dossier administratif de l'accueil de loisirs est disponible sur l'Espace Citoyens.



Ce dossier doit être impérativement complété avant que les enfants ne puissent fréquenter la structure. Une fois validé, les parents peuvent accéder aux réservations pour les mercredis et les vacances scolaires via cet espace.

2. RESERVATIONS A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les règles suivantes s'appliquent pour toutes les réservations à l'accueil de loisirs :

Délais de réservation :

En dehors des délais indiqués ci-dessous, aucune réservation ou annulation ne sera possible via l'Espace Citoyens. Toute inscription tardive doit être effectuée par mail et sera placée en liste d'attente sans garantie d'acceptation.

Tarifs et pénalités :

Les tarifs sont appliqués aux familles selon leur taux de participation, taux qui dépend de leurs revenus. Ce taux est calculé en septembre par le service de la régie unique via l'Espace Citoyen.

Une pénalité financière sera appliquée par réservation hors délais ou en cas d'accueil sans réservation préalable. Les tarifs et pénalités sont ceux applicable à la date en vigueur.

Absences :

Les temps préinscrits seront facturés sauf si vous voulez nous présenter un certificat médical, qui doit être fourni dans un délai de 7 jours.

a) Les réservations à l'accueil de loisirs pour les mercredis (période scolaire)

Modalités de réservation/annulation pour les enfants en petite section de maternelle :

Il est possible de réserver/annuler pour son enfant à l'accueil de loisirs via l'espace citoyens **jusqu'à 8 jours avant :**

- Le matin de 7h30 à 11h30
- Le matin + le repas de 7h30 à 13h30
- La journée complète en cochant matin, repas et après midi

Modalités d'accueil pour les enfants en petite section de maternelle :

Il est possible de déposer son enfant à l'accueil de loisirs :

- De 7h30 à 9h

Il est possible de récupérer son enfant à l'accueil de loisirs :

- A 11h30
- Entre 13h30 et 13h45
- Entre 16h30 à 18h30

Modalités de réservation/annulation Pour les enfants de moyenne section au CM2 :

- Le matin de 7h30 à 11h30 (Les ateliers découverte) :



L'inscription aux ateliers découvertes du mercredi de 7h30 à 11h30 est **obligatoirement annuelle**. Elle se fait lorsque vous réalisez le dossier administratif dans lequel il vous est demandé si vous souhaitez inscrire votre enfant aux ateliers découverte pour toute l'année.

- Le repas de 11h30 à 13h30 et l'après-midi de 13h30 à 18h30 :

Il est possible de réserver/annuler pour son enfant à l'accueil de loisirs via l'espace citoyens **jusqu'à 8 jours avant**

Modalités d'accueil pour les enfants de moyenne section au CM2 :

Il est possible de déposer son enfant à l'accueil de loisirs :

- De 7h30 à 9h **si votre enfant est inscrit aux ateliers découvertes**
- Entre 11h30 et 11h45 **si votre enfant est inscrit pour le repas et l'après midi**

Il est possible de récupérer son enfant à l'accueil de loisirs :

- Entre 11h30 et 11h45
- Entre 13h30 et 13h45
- Entre 16h30 à 18h30

Toute demande spécifique concernant les modalités de réservation ou d'accueil devra se faire auprès de l'équipe de direction de l'accueil de loisirs.

b) Les réservations à l'accueil de loisirs pour les vacances scolaires

Modalités de réservation/annulation pour tous les enfants :

Il est possible de réserver/annuler pour son enfant à l'accueil de loisirs dans le respect des délais du tableau des dates butoirs ci-joint :

- Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris) via l'espace citoyens.

Pour les vacances d'été vous pouvez inscrire votre enfant **au maximum 6 semaines**.

Les dates butoirs de réservations vous sont envoyées par mail et sont disponibles sur le site de la ville. Vous devez impérativement les respecter pour que vos réservations soient prises en compte.

Modalités d'accueil pour tous les enfants :

Il est possible de déposer son enfant :

- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs

Il est possible de récupérer son enfant :

- De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs

Aucune possibilité de déposer ou de récupérer son enfant en dehors de ces horaires ne sera autorisée.

3. LES RETARDS PARENTS

Il est demandé à tout parent en retard pour récupérer son enfant dans les horaires prévus (au plus tard 18h30) d'en informer au plus vite la structure au 01.64.49.82.17. Les parents peuvent demander à un

proche figurant sur la liste des personnes autorisées de venir récupérer l'enfant à leur place afin que ce retard soit géré au mieux.

A noter : à partir de 3 retards une pénalité financière sera appliquée.

4. LES AUTORISATIONS :

a) Les personnes autorisées à récupérer votre enfant

A l'exception des parents ou tuteurs et sauf dispositions légales contraires, seules les personnes figurant sur l'autorisation parentale du dossier administratif scolaire/périscolaire sont habilitées à récupérer l'enfant. Elles doivent se présenter avec une pièce d'identité.

Pour information :

- L'âge minimum pour qu'un mineur puisse venir récupérer un enfant scolarisé en élémentaire est de **13 ans**.
- L'âge minimum pour qu'un mineur puisse venir récupérer un enfant scolarisé en maternelle est de **15 ans**.

b) Autorisation à laisser partir seul un enfant de nos accueils

L'âge minimum pour que les enfants puissent partir seul de nos accueils est de **10 ans** à condition que l'autorisation parentale soit inscrite dans le dossier administratif scolaire/périscolaire.

A noter : Afin de pouvoir être indemnisé pour les dommages subis par votre enfant en cas d'accident causé par lui-même ou par un autre enfant, il est conseillé aux parents de souscrire une assurance individuelle accident (extension de la garantie Responsabilité civile) et de bien déclarer le sinistre à leur assureur.

Tableau des dates butoirs de réservations et d'annulations à l'accueil de loisirs pour les vacances scolaires :

<u>VACANCES SCOLAIRES 2024/2025</u>		
<i>Les réservations pour les périodes des vacances scolaires sont à faire sur votre espace citoyens.</i>		
<u>DATES DES VACANCES POUR LA ZONE C</u>	<u>PARUTION</u>	<u>DATES DE FIN DES RESERVATIONS</u>
Vacances de la Toussaint du samedi 19 octobre au dimanche 03 novembre 2024	Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant dès maintenant sur votre espace citoyens	dimanche 22 septembre 2024
Vacances de Noël du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025		dimanche 17 novembre 2024
Vacances d'Hiver du samedi 15 février au Dimanche 02 Mars 2025		dimanche 12 janvier 2025
Vacances de Printemps du samedi 12 avril au dimanche 27 avril 2025		dimanche 09 mars 2025
Vacances de juillet / août du samedi 05 juillet au dimanche 31 août 2025		dimanche 18 mai 2025

Tableau récapitulatif :

		Enfants de PS	Enfants de MS au CM2
Le mercredi en période scolaire	Lieu de l'accueil	L'accueil de Loisirs du Baillage	
	Modalités de réservation via l'espace citoyens	Jusqu'à 8 jours avant : ➤ Le matin de 7h30 à 11h30 ➤ Le matin + le repas de 7h30 à 13h30 ➤ La journée complète en cochant matin, repas et après midi	➤ Aux Ateliers découvertes du mercredi De 7h30 à 11h30 inscription obligatoirement annuelle dans le dossier administratif ➤ Aux repas De 11h30 à 13h30 au choix via l'espace citoyens jusqu'à 8 jours avant. ➤ Aux mercredis après-midi 13h30 à 18h30 au choix via l'espace citoyens jusqu'à 8 jours avant.
	Modalités d'annulation via l'espace citoyens	Jusqu'à 8 jours avant.	- pour les créneaux horaires de 11h30 à 18h30 jusqu'à 8 jours avant - pour le créneau de 7h30 à 11h30 aucune annulation possible
	Arrivée des enfants	- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs	- De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs - Entre 11h30 et 11h45 à l'accueil de loisirs
	Départ des enfants	- Entre 11h30 et 11h45 à l'accueil de loisirs - Entre 13h30 et 13h45 à l'accueil de loisirs - Entre 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs	- Entre 11h30 et 11h45 à l'accueil de loisirs - Entre 13h30 et 13h45 à l'accueil de loisirs - Entre 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs
Les vacances scolaires	Lieu de l'accueil	L'accueil de Loisirs du Baillage	
	Modalités de réservation et d'annulation via l'espace citoyens	• Uniquement à la journée complète (repas + goûter compris). • Echéancier des dates butoirs à respecter (disponible sur le site de la ville). • Pour les vacances d'été vous pouvez inscrire votre enfant au maximum 6 semaines	
	Arrivée des enfants	• De 7h30 à 9h à l'accueil de loisirs	
	Départ des enfants	• De 16h30 à 18h30 à l'accueil de loisirs	